

Aider les écoles en fonction de leurs résultats ? Le projet divise

- Les écoles qui présentent de mauvais résultats seront désormais accompagnées.

- Le terrain souligne les bénéfices d'une telle politique, si elle n'est pas isolée.

- D'autres s'inquiètent des effets pervers qui pourraient en découler.

Le décret

Joëlle Milquet, ministre de l'Education CDH, a obtenu la semaine dernière au Parlement le vote de son décret "fourre-tout", qu'elle a qualifié de décret le plus important de sa législature. Et c'est le cas.

Parmi les changements qu'il induit, l'un d'entre eux a trait à l'accompagnement des écoles en difficulté présentant, notamment, des résultats inférieurs à la moyenne lors des évaluations externes. Pour ces écoles, un diagnostic sera établi par les services du gouvernement, et un "*dispositif de rattrapage*" sera imaginé dans le cadre d'un "*protocole de collaboration*" conclu entre ces services et l'établissement lui-même. L'objectif de la ministre à travers cette politique qualifiée par certains de "*pilotage par les résultats*", est de mettre à disposition des écoles en difficulté des ressources externes.

Au-delà de cet objectif soutenu par les syndicats et souhaité par beaucoup, dont les fédérations des pouvoirs organisateurs ou le bureau de consultance McKinsey qui inspire décidément beaucoup le ministère ces temps-ci, se cache une ligne politique qui n'est "*pas anodine*" et qui ne serait "*pas efficace*" préviennent d'autres. Dans nos pages mercredi dernier, c'était notamment le cas de la parlementaire Ecolo Barbara Trachte.

Dans l'enseignement catholique, les écoles en difficulté sont très soutenues

Au sein de différents réseaux, l'idée a rapidement été mise en application. Pourquoi ne pas se servir des résultats issus des évaluations externes pour mettre en place des accompagnements spécifiques en vue d'aider les écoles en difficulté ?

Désenclaver les écoles

Dans le réseau catholique, le Segec, qui le chapeaute, a mis en place en 2008 un dispositif qui permet un tel accompagnement. Reportant de manière anonyme les résultats de chaque établissement sur un tableau, il s'est rendu compte que des écoles s'adressant pourtant à un public identique pouvaient récolter des résultats très différents, explique Ztienne Michel, le secrétaire général du Segec. *"Il existait donc bien une marge de progression pour de nombreuses écoles."*

Concrètement, ce que souhaitait donc le Segec, était de permettre aux écoles de comparer leurs moyennes et, en cas de mauvais résultats, de bénéficier d'une aide pour analyser ces résultats, mais aussi pour mettre en place un accompagnement pédagogique spécifique et ciblé.

"Ce fut le cas chez nous", explique la directrice d'une école primaire du Hainaut (qui préfère que le nom de son établissement ne soit pas cité). *"Nous avons perçu des problèmes qui concernaient les mathématiques lors des évaluations externes. Il se fait qu'une autre école voisine percevait les mêmes difficultés. Sur l'avis des conseillers pédagogiques, nous avons donc décidé de travailler ensemble, en vue d'un échange de bonnes pratiques. Avec la préparation commune, les débrie-*

ings et le soutien constant des conseillers, nous avons eu vraiment affaire à un pilotage positif. Sans les évaluations externes, nous aurions sans doute réalisé moins facilement que des améliorations étaient possibles."

Au Segec et dans les autres réseaux, ces accompagnements organisés sur une base volontaire et de manière décentralisée prennent place au milieu d'une batterie d'autres initiatives (comme les formations continues pour les enseignants). Les résultats issus des évaluations externes sont donc considérés comme une porte d'entrée pour une analyse plus approfondie des pratiques d'apprentissage.

Une piste parmi d'autres

"Et les retombées sont rapides", précise Etienne Michel, graphique à l'appui. Dans le cadre des évaluations externes, la progression des résultats des établissements qui ont été accompagnés est notable.

Alors que la ministre Joëlle Milquet a donc décidé de contractualiser de telles pratiques, le Segec espère que le décret permettra d'élargir le regard, pour qu'un accompagnement aille au-delà d'une matière spécifique, et prenne en compte d'autres indicateurs, tels la gestion de l'établissement, ou le climat scolaire. De plus, prise seule, cette mesure d'accompagnement ne sera jamais suffisante pour faire face à tous les défis, conclut Etienne Michel. *"Toutes les difficultés ne peuvent pas être résolues avec les seules ressources de l'accompagnement pédagogique. Pour améliorer notre enseignement, d'autres réflexions doivent être engagées, autour de la gestion des ressources, notamment humaines."*

BdO

“De telles politiques sont peu efficaces”

Derrière ce décret, se cache une vision managériale de l'enseignement, qui réduit les missions de l'école aux seules compétences qu'il faudrait acquérir. Et même de ce point de vue-là, les effets seront très faibles.”

Professeur en sciences de l'éducation à l'UCL, et chercheur au Girsef (le groupe de recherche sur l'éducation, la formation et la socialisation de l'UCL), Xavier Dumay se montre critique face à la politique initiée par le décret “fourretout”, en ce qu'elle accélère le pilotage par les résultats. Et cela, tant pour sa logique, que concernant ses retombées pratiques.

Prémices d'un basculement

Depuis une dizaine d'années, rappelle le chercheur, les évaluations externes se sont imposées en Belgique francophone tant dans le secondaire que dans le primaire. Et cela pour trois raisons.

Elles offrent à l'ensemble des élèves des évaluations communes quelle que soit leur école. Elles permettent d'établir un diagnostic global de l'état de notre enseignement. Et elles offrent enfin un feedback aux enseignants, leur permettant de situer leurs élèves par rapport à la moyenne. Ce feedback, espérait le monde politique, devait permettre d'engager les enseignants dans une réflexion quant à leurs pratiques pédagogiques.

Avec ce décret cependant, poursuit Xavier Dumay, “nous percevons les prémices d'une forme de basculement dans la manière dont nous utilisons ces évaluations externes qui servent désormais des politiques d'évaluation et de contrôle. Même si les

comptes à rendre par les écoles jugées moins performantes sont encore faibles, les conséquences qui découlent pour elles de mauvais résultats vont commencer à se faire sentir.”

Pourtant, tant les études internationales que celles réalisées en Belgique permettent au Girsef de dire qu'une telle politique est peu efficace.

Peu d'efficacité sur l'apprentissage

Premièrement parce que les enseignants considèrent que ces évaluations externes, si elles peuvent évaluer avec justesse leurs élèves, témoignent peu de l'efficacité ou non de leur pédagogie qui doit s'adapter à des réalités très particulières. Deuxièmement parce que, “lorsque l'on observe des adaptations dans la manière de donner cours à la suite de tels feedbacks, ces adaptations sont plus stratégiques que pédagogiques. Les enseignants mettent en place des stratégies pour que leurs élèves réussissent ces éva-

luations, mais des réflexions plus fondamentales sont rarement initiées. Cela induit un alignement de l'enseignement sur ces évaluations. Dès lors, plus la pression sur les écoles suite à de mauvais résultats s'accroît, plus ces pratiques stratégiques seront récurrentes.”

Enfin, concernant l'efficacité induite sur le résultat des élèves, les améliorations ne se-

raient pas notables non plus (même s'il n'existe en la matière que des études internationales). “Les effets se concentrent sur une seule épreuve. Quand on fait passer aux élèves des épreuves différentes, on ne remarque pas de progrès généraux.”

Plus globalement, l'idéologie “managériale” qui se cache derrière un tel décret n'est pas assez interrogée, regrette Xavier Dumay. “On renforce le pilotage par les objectifs et le pouvoir des instances

de contrôle et d'accompagnement, plutôt que celui des enseignants.” Egalement, cela “donne à voir une vision des systèmes éducatifs très partielle. L'objectif de l'école serait de produire des compétences. Le Décret Mission définit la mission de l'enseignement de manière bien plus large. Elle est certes de produire des compétences, mais elle est aussi, par exemple, de faire grandir des hommes et des femmes citoyens en leur faisant vivre des valeurs et des modèles de société. On réduit les finalités de l'école, on ne les pense même plus.”

D'autres formes d'accompagnement

Pour Xavier Dumay, d'autres types d'accompagnement des écoles sont possibles. Mais ils doivent être plus larges et se situer plus en amont.

Le chercheur évoque la formation des enseignants, des échanges substantiels de bonnes pratiques, l'outillage des pratiques d'enseignement ou le fait de ne pas réfléchir à partir des seuls résultats qui occultent d'autres aspects pédagogiques. “De même, pour aider les écoles en difficulté, il serait important de revoir la législation entourant la politique de recrutement des enseignants. Il existe de vraies inégalités entre les écoles quant à l'expérience des équipes pédagogiques.”

BdO